



Commission des Classes moyennes et du Tourisme

Procès-verbal de la réunion du 19 juin 2020

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

Ordre du jour :

1. 7580 Projet de loi ayant pour objet la mise en place d'un régime temporaire d'aide de minimis en faveur de certaines entreprises commerciales et artisanales dans le cadre de la pandémie du Covid-19
- Rapporteur : Madame Simone Beissel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 7581 Projet de loi ayant pour objet la mise en place d'un régime temporaire d'aide de minimis en faveur des travailleurs indépendants dans le cadre de la pandémie du Covid-19
- Rapporteur : Madame Simone Beissel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7530 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2018)
- Rapporteur : Monsieur Marc Goergen
- Examen du rapport d'activité en vue de la rédaction d'une prise de position
4. Divers (aides communales au commerce du détail / risque lié au déconfinement)

*

Présents : M. Max Hahn remplaçant M. Guy Arendt, Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Beissel, Mme Francine Closener, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Claude Lamberty remplaçant Mme Carole Hartmann, M. Marc Spautz

M. Lex Delles, Ministre des Classes moyennes

M. Christian Lamesch, du groupe parlementaire DP

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, Mme Tess Burton, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, Mme Carole Hartmann, M. Roy Reding, M. Gilles Roth

M. Marc Baum, observateur délégué

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Présidente de la Commission

*

1. 7580 Projet de loi ayant pour objet la mise en place d'un régime temporaire d'aide de minimis en faveur de certaines entreprises commerciales et artisanales dans le cadre de la pandémie du Covid-19

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Madame Simone Beissel présente succinctement son projet de rapport, transmis préalablement aux membres de la commission.

L'oratrice évoque plus particulièrement les points où la commission n'a pas pu faire droit à l'avis du Conseil d'Etat.

Débat :

Monsieur Marc Spautz intervient pour signaler que son groupe politique salue que toutes les propositions du Conseil d'Etat ont été, à trois exceptions près, reprises. Ces exceptions, telles qu'expliquées par Madame le Président-Rapporteur dans son commentaire des articles, sont toutefois compréhensibles. L'intervenant exprime également sa compréhension pour le fait que la commission s'est abstenue à apporter des amendements au dispositif, afin d'éviter de devoir solliciter un avis complémentaire auprès de la Haute Corporation. Il souligne cependant qu'il devra néanmoins exprimer une série de critiques lors du débat en séance publique, prévu demain matin.

Vote :

Constatant que plus aucune observation ni question ne semblent s'imposer, Madame le Président-Rapporteur décide de procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme.

2. 7581 Projet de loi ayant pour objet la mise en place d'un régime temporaire d'aide de minimis en faveur des travailleurs indépendants dans le cadre de la pandémie du Covid-19

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Madame Simone Beissel parcourt à haute voix son projet de rapport, transmis préalablement aux membres de la commission.

Vote :

Notant que plus aucune observation ni question ne semblent s'imposer, Madame le Président-Rapporteur décide de procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme.

3. 7530 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2018)

- Examen du rapport d'activité en vue de la rédaction d'une prise de position

Madame le Président Simone Beissel rappelle que l'extrait du rapport d'activité sous rubrique qui concerne la Commission Classes moyennes et du Tourisme a été transmis par courriel aux membres de la commission.¹

L'oratrice résume le cas évoqué dans le rapport. Il s'agit d'une demande d'autorisation d'établissement dans le secteur du bâtiment, initialement refusée par le Service des autorisations d'établissement faute de brevet de maîtrise ou toute autre qualification d'aptitude professionnelle. Après l'intervention du Médiateur, l'autorisation a finalement été accordée et ceci sur base de l'expérience professionnelle acquise dans ce secteur durant six années d'affilée.

Monsieur le Ministre tient à préciser qu'au moment de la prise de décision initiale, également cette dernière condition n'était pas remplie. Suite à la reconsidération du dossier, compte tenu de l'intervention du Médiateur, de sa mémoire en octobre 2018, l'autorisation a pu être accordée sur base de l'article 17 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 qui a transposé la directive 2005/36/CE, dispositif qui permet d'obtenir une autorisation d'établissement en reconnaissance de « l'exercice préalable de l'activité considérée ». Entretemps, cette condition d'avoir exercé cette activité « pendant six années consécutives à titre d'indépendant ou en qualité de dirigeant d'entreprise » était remplie. Le problème évoqué ne se pose donc plus. Il s'agissait d'un seul cas parmi les milliers de demandes traitées d'année en année.

Monsieur le Ministre tient à ajouter qu'en 2019 son administration a traité quelque 12 000 demandes d'autorisation d'établissement dont seulement 12,1% ont été refusées. Ceci en raison d'exigences de qualification ou d'honorabilité qui n'étaient pas remplies. En 2019, 2 175 des demandes d'autorisation d'établissement émanaient d'entreprises étrangères. Par ailleurs, cette procédure d'autorisation au sein de son administration a été certifiée suivant la famille de normes ISO 9000 et est contrôlée régulièrement. En 2019, la durée du traitement d'une demande, depuis son entrée jusqu'à la communication de la décision, était de 9,4 jours. Son ambition est de réduire ce délai davantage, sans toutefois compromettre le sérieux de l'analyse des dossiers. L'orateur continue en expliquant certains détails de la procédure.

Débat :

Suite à une intervention de Madame le Président, Monsieur le Ministre confirme que, durant le confinement, un **ralentissement** au niveau des entrées de demandes d'autorisation d'établissement était perceptible. Avec le déconfinement et la reprise progressive de l'activité économique dans les différents secteurs, le nombre des demandes est reparti à la hausse et semble pouvoir atteindre le niveau d'avant la crise.

¹ Page 61 de ce rapport.

Répondant à Monsieur Marc Goergen, Monsieur le Ministre souligne que par rapport à l'année 2018 la **durée de traitement** moyenne d'une demande d'autorisation d'établissement s'est améliorée de l'ordre de 5%. En 2018, celle-ci se situait à 9,8 jours contre les 9,4 jours déjà évoqués et atteints en 2019.

4. Divers (aides communales au commerce du détail / risque lié au déconfinement)

À la suite d'une intervention de Monsieur Marc Goergen, qui s'enquiert sur la position de Monsieur le Ministre par rapport aux aides qui viennent d'être décidées par la Ville de Luxembourg en faveur des commerces sises sur son territoire, une discussion sur cette initiative communale s'ensuit. L'intervenant voit dans ces aides une concurrence déloyale par rapport à d'autres communes qui ne peuvent se permettre de telles libéralités, voir un risque de déclencher une surenchère de pareilles initiatives. Monsieur le Ministre renvoie au principe de **l'autonomie communale** et souligne qu'il n'entend pas interférer dans des décisions qui relèvent des attributions de responsables politiques communaux. Ceci d'autant plus que la Ville de Luxembourg s'est renseignée au préalable de son initiative auprès de son ministère et qu'elle a été informée que les plafonds « de minimis » sont à respecter lorsque des aides publiques sont versées à des entreprises.

En réaction à une intervention afférente de Madame Simone Beissel, la commission discute brièvement du risque et des conséquences économiques d'une éventuelle **seconde vague de contagions** au Covid-19, comme contre-coup de la levée complète des mesures de confinement.

Luxembourg, le 22 juin 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

La Présidente de la Commission des Classes moyennes
et du Tourisme,
Simone Beissel